

# Notre Code

© VOLKSWAGEN AKTIENGESELLSCHAFT

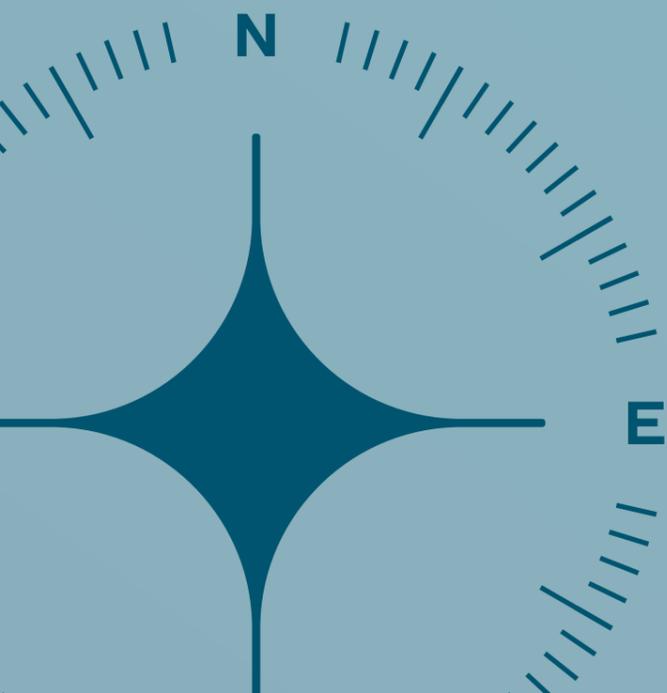
Group Integrity & Compliance  
Case postale 1717  
38436 Wolfsburg  
Allemagne

Version 3.0 | Janvier 2024

W

E

# Table des matières



## Ce qui nous lie

### Nous nous impliquons personnellement

- 1.1 Droits de l'homme
- 1.2 Management éthique
- 1.3 Diversité, égalité des chances et de la participation
- 1.4 Culture de l'échec
- 1.5 Représentation du personnel

### Nous prenons soin de notre environnement de travail

- 2.1 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.2 Utilisation des biens de l'entreprise
- 2.3 Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

## Nous sommes un partenaire fiable

- 3.1 Conflits d'intérêts
- 3.2 Avantages
- 3.3 Interdiction de corruption
- 3.4 Interdiction des délits d'initié
- 3.5 Interdiction de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- 3.6 Concurrence loyale et libre
- 3.7 Partenaires commerciaux, approvisionnement et distribution
- 3.8 Comptabilité et rapports financiers
- 3.9 Contrôle des exportations

## Nous nous engageons envers la société

- 4.1 Communication et marketing
- 4.2 Représentation des intérêts politiques
- 4.3 Relations avec les agents publics et les élus
- 4.4 Dons et sponsoring social
- 4.5 Taxes et droits de douane
- 4.6 Protection des données
- 4.7 Sécurité informatique
- 4.8 Conformité des produits
- 4.9 Protection de l'environnement

## Aide

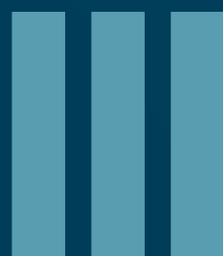
# Nos principes

Les principes de notre groupe forment le socle des valeurs communes qui lient toutes les personnes de toutes les marques et sociétés. Ils constituent la base de notre culture d'entreprise.



Nous assumons nos responsabilités environnementales et sociales.

Nous sommes sincères et signalons ce qui ne va pas.



Nous osons l'innovation.



Nous incarnons la diversité.

Nous sommes fiers des résultats de notre travail.



«Nous» plutôt que «Je».



Nous tenons parole.



# Ce qui nous lie

Nos principes d'intégrité et de conformité

## Ce qui nous lie

Le Code de conduite, NOTRE CODE, est le socle éthique d'un comportement intègre et conforme aux règles au sein du groupe Volkswagen. Il représente une directive contraignante pour tous les employés, toutes les marques et sociétés, partout dans le monde.

Collaboration, lieu de travail, environnement, développement durable, société: ensemble, nous assumons nos responsabilités dans ces domaines. Nous nous comportons entre nous et avec les autres avec respect, équité et sur un pied d'égalité. Nous montrons notre implication. Nous appliquons nos principes et nos valeurs avec courage et fermeté, indépendamment de la pression des délais, des coûts ou de la société.

Nous en sommes convaincus: pour établir la confiance dans notre entreprise, nos produits, nos services et nos innovations, il est essentiel qu'à tous les niveaux de l'entreprise, nous nous comportions toujours et tous, collaborateurs, dirigeants et membres du comité, de manière sincère. Dans tous les domaines de travail et toutes les fonctions, nos décisions s'inscrivent par conséquent dans les valeurs de notre entreprise et respectent les lois nationales et internationales, les réglementations et les engagements pris en interne. Tout cela s'applique également au développement de notre entreprise, ainsi qu'au choix, à l'approvisionnement, à l'évolution et à l'utilisation de technologies innovantes, comme l'intelligence artificielle. Nous attachons de l'importance à la transparence et notre approche des technologies novatrices respecte les droits et la sécurité des utilisateurs.

Nous ne tolérons aucune violation du Code de conduite. Les personnes qui enfreignent nos règles doivent s'attendre à être sanctionnées. Pour ne pas en arriver là, nous demandons conseil et soutien pour protéger ensemble notre entreprise, ses valeurs et la réputation de toutes les marques.

Le respect de NOTRE CODE relève de la responsabilité personnelle de tous les employés. Il nous incombe de nous familiariser avec ses principes et de les appliquer à nos décisions quotidiennes. Pour un groupe qui va de l'avant, pour la protection des personnes et de l'environnement, pour les générations futures.

# Nous nous impliquons personnellement

Nous incarnons les valeurs de notre entreprise, ses principes et ses règles, et favorisons une collaboration basée sur la confiance, la sincérité et l'équité. Nous sommes tous des exemples.

- 1.1 Droits de l'homme
- 1.2 Management éthique
- 1.3 Diversité, égalité des chances et de la participation
- 1.4 Culture de l'échec
- 1.5 Représentation du personnel



## 1.1 Droits de l'homme

## Nous prenons nos responsabilités vis-à-vis des droits de l'homme

### Politique d'entreprise

Le respect des droits de l'homme est au cœur de nos préoccupations. Nous sommes convaincus qu'une économie durable n'est possible qu'avec un comportement éthique et intègre. Dans le cadre de notre activité d'entreprise, nous nous engageons à assumer notre responsabilité en matière de droits de l'homme. Cette responsabilité a été inscrite par la direction du groupe ainsi que le comité d'entreprise européen et mondial dans la Déclaration du groupe relative aux droits sociaux, aux relations industrielles, aux questions économiques et aux droits humains, en bref: dans notre Charte sociale.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de déclarations et d'accords internationaux majeurs, en particulier la Charte internationale des droits de l'homme ainsi que les normes de l'OIT (Organisation internationale du travail). Nous alignons les activités de notre entreprise sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises ainsi que le Pacte mondial des Nations unies, qui constituent des piliers décisifs pour nos actions.

### Ma contribution

En tant que collaboratrice ou collaborateur, je peux également apporter ma contribution au respect des droits de l'homme. Je considère le respect des droits de l'homme comme une valeur fondamentale et je me soucie des atteintes à ces droits dans mon environnement.

Si je suis témoin de violations des droits de l'homme dans mon environnement professionnel, je les empêche de survenir et/ou j'y mets fin immédiatement. Si nécessaire, j'en informe ma hiérarchie ou je m'adresse à l'un des contacts mentionnés au chapitre «Aide».



### Exemple

Vous avez reçu un courrier indiquant que l'un de nos fournisseurs ne paie pas à ses employés le salaire qui leur revient et enfreint le droit du travail en tolérant une semaine de 80 heures. Certains des employés du fournisseur sont même payés en dessous du salaire minimum.

Informez vos supérieurs hiérarchiques et le système d'alerte sur une possible violation des droits de l'homme. Notre entreprise examinera ces allégations en détail et prendra les mesures nécessaires. Cela pourrait conduire à mettre un terme aux relations commerciales avec le fournisseur incriminé.

## 1.2 Management éthique

## Notre leadership repose sur nos valeurs

### Politique d'entreprise

Nous agissons conformément à nos valeurs, principes et règles, assumons nos responsabilités en matière de croissance personnelle et d'entreprise, et nous comportons comme des modèles. Nous abordons nos tâches, nos rôles et nos attributions de manière équitable, proportionnée et responsable. Cela s'applique aussi aux relations personnelles sur le lieu de travail, notamment lorsque des liens de service ou hiérarchiques existants peuvent être exploités. Dans ce contexte, nous prenons toujours les décisions avec prudence, intégrité et transparence dans l'intérêt de l'entreprise et de ses employés, partenaires et actionnaires. Nous instaurons la confiance et créons des changements pour renforcer notre management basé sur les valeurs.

### Ma contribution

J'ai conscience de mon rôle de modèle au sein et en dehors de l'entreprise. Toujours responsables et intègres, mes actions et mon comportement reposent sur le présent Code de conduite ainsi que nos valeurs, nos principes et nos règles. Je promeus des relations basées sur la confiance, la sincérité et l'équité et fais preuve d'ouverture d'esprit en cas d'opinion divergente.

#### Exemple

Pour terminer un projet à temps, votre équipe souhaite faire l'impasse sur une étape du processus, affirmant qu'elle est inutile. Vous faites remarquer que même sous la pression, il convient de respecter les règles en vigueur. Ensemble, vous recherchez une solution conforme aux directives et à nos valeurs.

Vous entreprenez de réviser et, si possible, de rationaliser le processus en collaboration avec toutes les personnes concernées. Vous vous y engagez en tant que cadre et membre d'équipe.

## 1.3 Diversité, égalité des chances et de la participation

## Nous incarnons la diversité

### Politique d'entreprise

La diversité et l'égalité des chances et de traitement sont des éléments essentiels d'une relation équitable, valorisante et non discriminatoire. Nous défendons des rapports basés sur le partenariat, la tolérance et le respect. Nous promovons la diversité au sein du personnel et nous nous engageons pour un environnement de travail inclusif.

Nous ne faisons aucune différence entre les personnes et ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou sociale, les origines, la couleur de la peau, le sexe, la nationalité, la langue, la religion, les convictions, l'âge, le handicap physique ou mental, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'opinion politique ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous vivons la diversité, nous nous engageons activement en faveur de l'inclusion et créons un environnement qui inclut tous les employés et encourage la singularité de chacun dans l'intérêt de l'entreprise.

La sélection, l'embauche et la promotion de nos collaborateurs se font sur la base de leurs qualifications et de leurs compétences.

### Ma contribution

Je respecte les principes de diversité et d'égalité des chances et de la participation, et j'encourage les personnes de mon entourage à adopter la même attitude.

Si j'observe des violations des principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement (p. ex. par discrimination, harcèlement ou actes d'intimidation), j'attire l'attention de la personne concernée sur son comportement fautif. Si je n'ai pas d'influence directe sur ce qui s'est passé, je signale l'incident au service du personnel ou je m'adresse aux contacts mentionnés au chapitre «Aide».

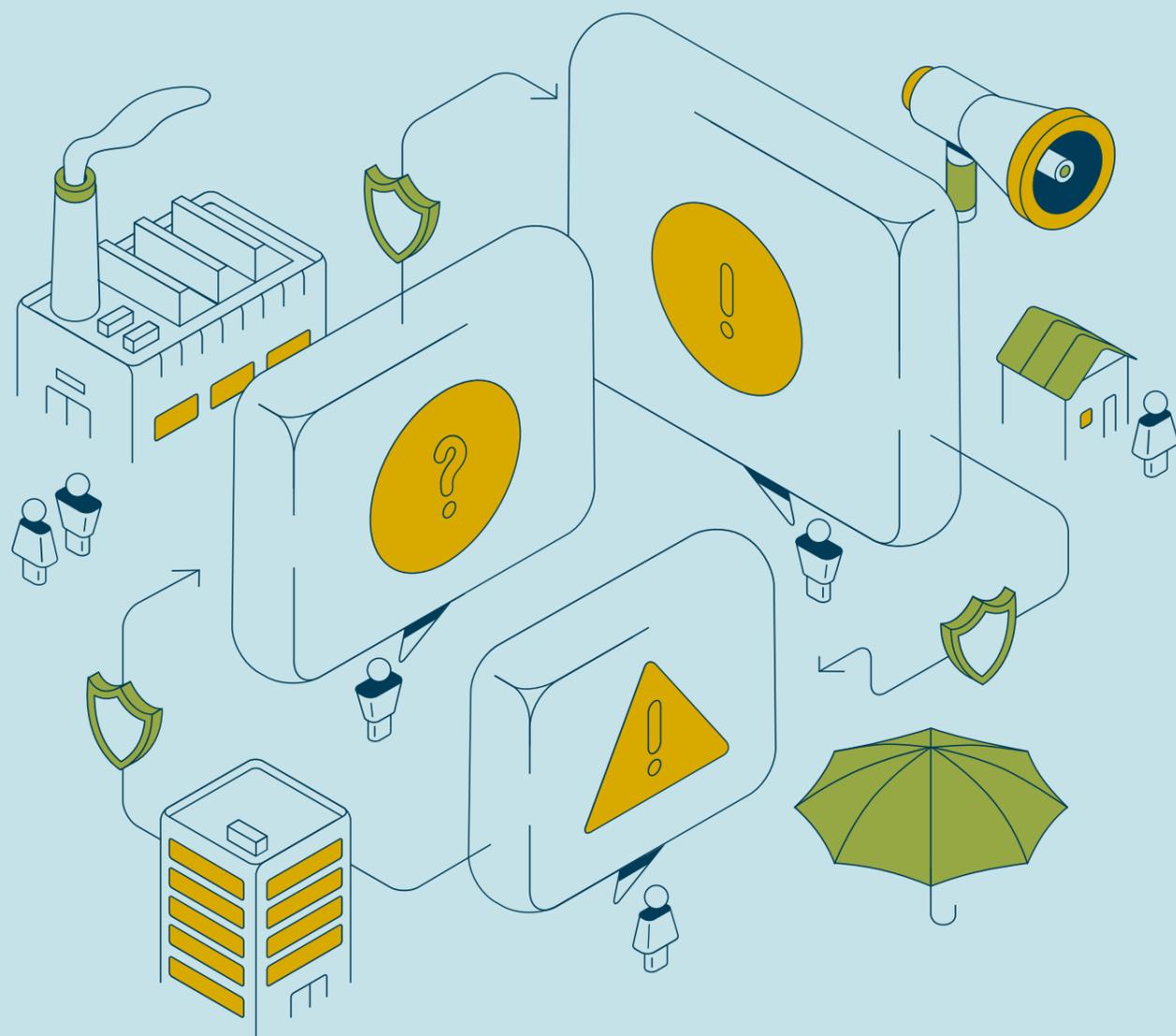
#### Exemple

Au travail, des personnes font l'objet de remarques désobligeantes en raison de leur nationalité, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur couleur de peau.

Signalez immédiatement ces discriminations ou adressez-vous sans attendre à l'un des contacts mentionnés dans le chapitre «Aide».

## 1.4 Culture de l'échec

## Nous signalons ce qui ne va pas



### Politique d'entreprise

Nous voulons apprendre de nos erreurs et nous améliorer sans cesse. Lorsque quelque chose nous semble problématique ou que nous notons des dysfonctionnements, nous l'exprimons ouvertement, même si ce n'est pas agréable. Dans ce sens, nous promovons l'intégrité au quotidien et instaurons le dialogue dans nos équipes et avec nos supérieurs. Nous sollicitons de l'aide et des conseils en cas de questions ou de problèmes. Nous protégeons tous ceux qui contribuent à cette culture.

Le respect systématique des règles internes et externes est pour nous une évidence. Nous ne tolérons pas les comportements répréhensibles, et sommes convaincus que fermer les yeux n'est jamais la bonne solution. Par conséquent, nous réagissons immédiatement et de manière appropriée aux comportements fautifs et aux violations de nos règles.

Les cadres ont un rôle important d'exemple à jouer en matière de comportement et de conformité. Ils assument ce rôle en aidant les employés à respecter les règles, en favorisant une culture de l'échec ouverte et en sanctionnant les violations des règles.

### Ma contribution

En cas de questions, d'incertitudes ou de soupçons fondés de violation des prescriptions internes ou externes, je m'adresse immédiatement à ma hiérarchie ou aux services compétents. Le service du personnel, les représentants du personnel et les organisations de conformité me soutiennent dans ce cadre.

De plus, je peux signaler des soupçons motivés de violation grave des règles via le système de lanceur d'alerte. En tant que membre du management, c'est pour moi une obligation.

#### Exemple

L'échéance d'une proposition de décision soumise à un comité est dépassée, et vous remarquez qu'avec votre équipe, vous avez commis une erreur. Vous savez que les informations fournies ne permettent pas de prendre une décision éclairée.

Informez immédiatement votre supérieur hiérarchique ainsi que les départements responsables du comité. Ensemble, trouvez une manière de corriger le document. Ensuite, discutez avec votre équipe pour trouver une manière d'éviter de telles erreurs à l'avenir.

### 1.5 Représentation du personnel

## Nous travaillons dans un esprit de partenariat constructif, coopératif et équitable

Nous reconnaissons à tous nos collaborateurs le droit fondamental d'appartenir à des syndicats et de désigner des représentants.

Nous nous engageons à collaborer ouvertement et en toute confiance avec les représentants des travailleurs, à mener un dialogue constructif et coopératif, et à rechercher un juste compromis. Notre culture d'entreprise impose une attitude professionnelle avec les représentants du personnel.

Garantir l'avenir de Volkswagen et de ses employés passe par un esprit de gestion des conflits collaboratif et un engagement social sur la base et dans l'optique d'atteindre une compétitivité économique et technologique. La rentabilité et la sécurité de l'emploi sont des objectifs conjoints, qui ont le même niveau de priorité.

# Nous prenons soin de notre environnement de travail

Nous prenons au sérieux notre responsabilité sur le lieu de travail et protégeons ce qui compte pour notre équipe, notre entreprise et nos clients.

- 2.1 Sécurité au travail et protection de la santé
- 2.2 Utilisation des biens de l'entreprise
- 2.3 Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

## 2.1 Sécurité au travail et protection de la santé

# Nous respectons et promouvons la sécurité et la santé

### Politique d'entreprise

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité vis-à-vis de la sécurité et de la santé de nos employés. Nous garantissons la santé et la sécurité au travail dans le cadre des dispositions nationales en vigueur et sur la base de la politique de santé et de sécurité au travail de l'entreprise.

La protection du travail et de la santé de tous les employés est une valeur essentielle pour garantir l'avenir de notre entreprise et assurer son attractivité en tant qu'employeur. Les maladies et accidents professionnels sont en principe tous évitables. C'est pourquoi nous œuvrons à assurer la protection et la promotion de la santé physique et mentale, ce qui nécessite la coopération et la participation de tous.

### Ma contribution

Je respecte les prescriptions et instructions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Je ne mets pas en danger ma santé et ma sécurité, ni celles de mon équipe ou de tierces personnes. Je les aide, je ne ferme pas les yeux et j'accepte que l'on m'aide.

Dans le cadre de mes fonctions, je prends toutes les mesures appropriées et prescrites par la loi pour garantir que mon poste de travail permette toujours de travailler en toute sécurité. J'attire l'attention sur les comportements ou conditions présentant des risques. En participant volontairement aux mesures de promotion de la santé, je contribue activement au maintien et à l'amélioration de ma santé. Je suis les instructions et les formations, et je base mes actions quotidiennes sur celles-ci.

#### Exemple

Vous remarquez qu'un appareil électrique de votre division semble défaillant.

N'allumez pas l'appareil, et prévenez les responsables compétents afin d'entreprendre les mesures qui s'imposent. Il est interdit et potentiellement dangereux de réparer soi-même des appareils électriques.

## 2.2 Utilisation des biens de l'entreprise

# Nous protégeons nos biens, qu'ils soient visibles ou invisibles

### Politique d'entreprise

Nous veillons sur les biens matériels et immatériels de l'entreprise et ne les utilisons pas à des fins autres que celles poursuivies par l'entreprise, mais exclusivement dans le but d'atteindre nos objectifs commerciaux. Des exceptions sont possibles pour autant que les directives ou les règlements internes autorisent une utilisation privée.

### Ma contribution

Je respecte les règles de l'entreprise et j'utilise les biens de l'entreprise avec précaution et soin.

#### Exemple

Un logiciel très coûteux est installé sur votre ordinateur professionnel. Un ami vous demande alors de vous le prêter pour pouvoir utiliser ce programme à titre privé.

Vous refusez, car vous savez que les biens et les logiciels de l'entreprise ne peuvent pas être mis à disposition de tierces personnes.

## 2.3 Sécurité et protection de l'information, des connaissances et de la propriété intellectuelle

## Nous protégeons les informations et la propriété intellectuelle

### Politique d'entreprise

Nous sommes conscients de la valeur du savoir-faire propre à l'entreprise et le protégeons très soigneusement.

Nous reconnaissons la propriété intellectuelle de concurrents, de partenaires commerciaux et d'autres tiers.

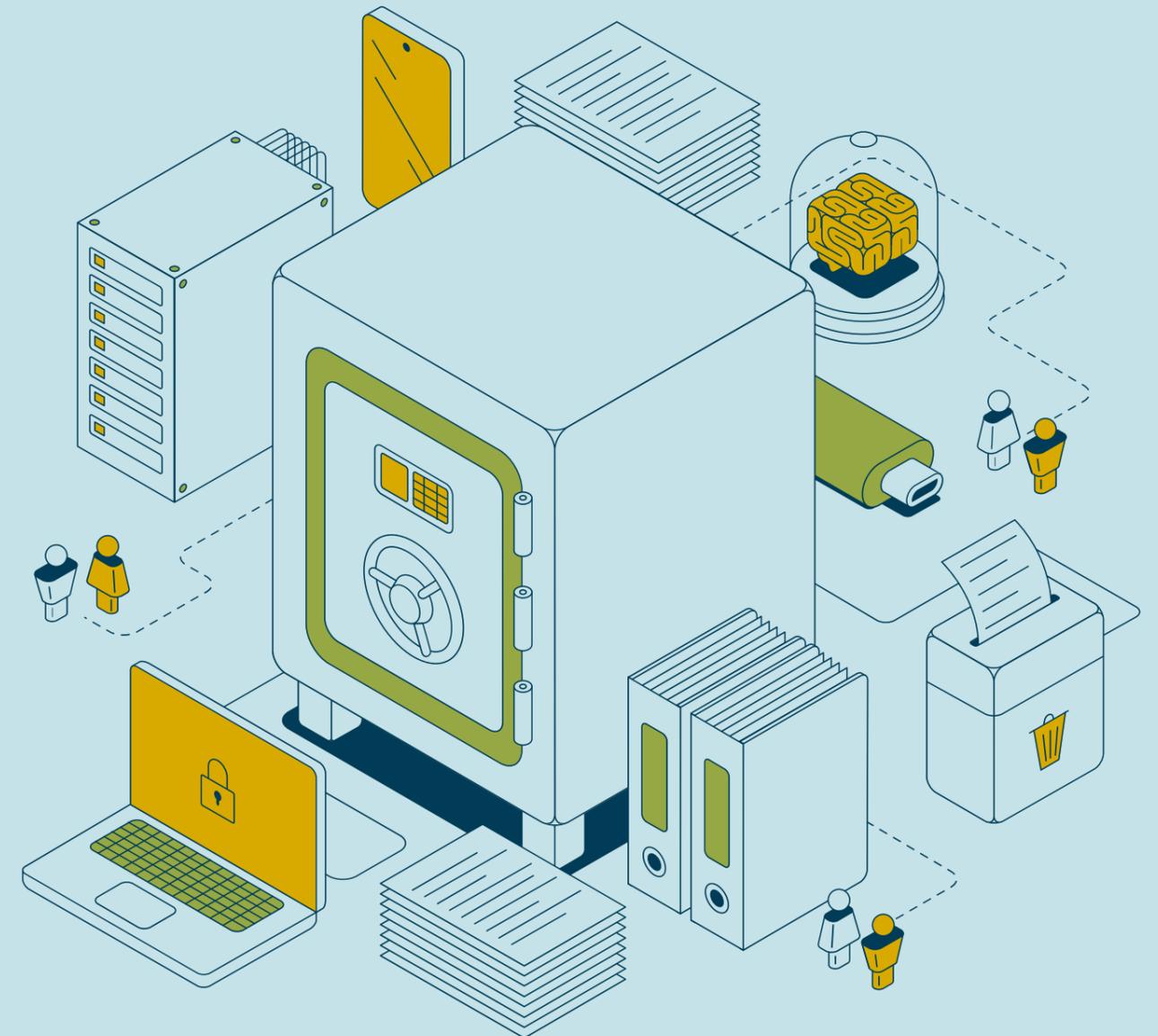
### Ma contribution

Je traite avec précaution toutes les informations de l'entreprise et ne les transmets pas sans autorisation. Je fais particulièrement attention aux informations concernant le savoir-faire technique, les brevets, les secrets industriels et commerciaux.

### Exemple

Vous participez au développement d'une technologie innovante. Vous devez présenter votre développement sur différents sites de l'entreprise et souhaitez emporter votre ordinateur portable sur lequel sont enregistrés les documents de présentation. Vous envisagez de revoir ces documents dans l'avion ou le train en vous rendant sur site.

Vous devez vous assurer que personne ne puisse prendre connaissance d'informations sensibles appartenant au groupe. Cela pourrait donner lieu en effet à de graves conséquences sur le plan concurrentiel. Ne consultez pas ces informations lorsque des tiers peuvent y accéder ou en prendre connaissance.



# Nous sommes un partenaire responsable

La confiance est notre bien le plus précieux. C'est pourquoi nous instaurons des relations d'affaires intègres, fiables, transparentes et équitables.

- 3.1 Conflits d'intérêts
- 3.2 Avantages
- 3.3 Interdiction de corruption
- 3.4 Interdiction des délits d'initié
- 3.5 Interdiction de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- 3.6 Concurrence loyale et libre
- 3.7 Partenaires commerciaux, approvisionnement et distribution
- 3.8 Comptabilité et rapports financiers
- 3.9 Contrôle des exportations

## 3.1 Conflits d'intérêts

## Nous prenons des décisions basées sur les faits pour éviter les conflits d'intérêts



### Politique d'entreprise

Nous nous comportons de manière intègre. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à éviter de créer des conflits d'intérêts dans le cadre de nos activités quotidiennes, et d'identifier et signaler les conflits auxquels nous sommes confrontés ou que nous constatons.

Un conflit d'intérêts potentiel existe dès lors que les intérêts financiers privés ou personnels des employés influencent ou peuvent influencer leurs décisions professionnelles.

Les conflits d'intérêts peuvent provenir des employés eux-mêmes ou de personnes de leur entourage, en particulier en cas de participation à des entreprises, d'activités accessoires ou d'adhésions, ou encore dans le cadre de circonstances financières personnelles. Dans ce contexte, les relations d'affaires avec des tiers, tels que d'autres entreprises du groupe ou des fournisseurs, peuvent aussi poser problème.

### Ma contribution

Si j'identifie ou je soupçonne être en proie à un conflit d'intérêts, je le signale immédiatement à mes supérieurs hiérarchiques et aux départements RH et Compliance compétents. Ensemble, nous recherchons une solution qui préserve les intérêts de l'entreprise.

#### Exemple

Votre chef vous demande d'analyser les offres de plusieurs fournisseurs de composants plastiques et de dresser une liste des candidats potentiels. Vous constatez que l'une des offres les plus avantageuses provient de la société d'un de vos bons amis.

Informez votre hiérarchie de l'existence de ce lien personnel pouvant entraîner une possible partialité. Retirez-vous du processus de décision pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

## 3.2 Avantages

## Nous examinons avec soin tous les avantages offerts

### Politique d'entreprise

Nos produits et services sont notre carte de visite. Les avantages sous forme de cadeaux et d'invitations ne sont autorisés que dans une mesure raisonnable.

Nos directives internes relatives aux cadeaux, invitations et repas d'affaires définissent les avantages considérés comme appropriés et les étapes à suivre pour les recevoir et les accorder.

### Ma contribution

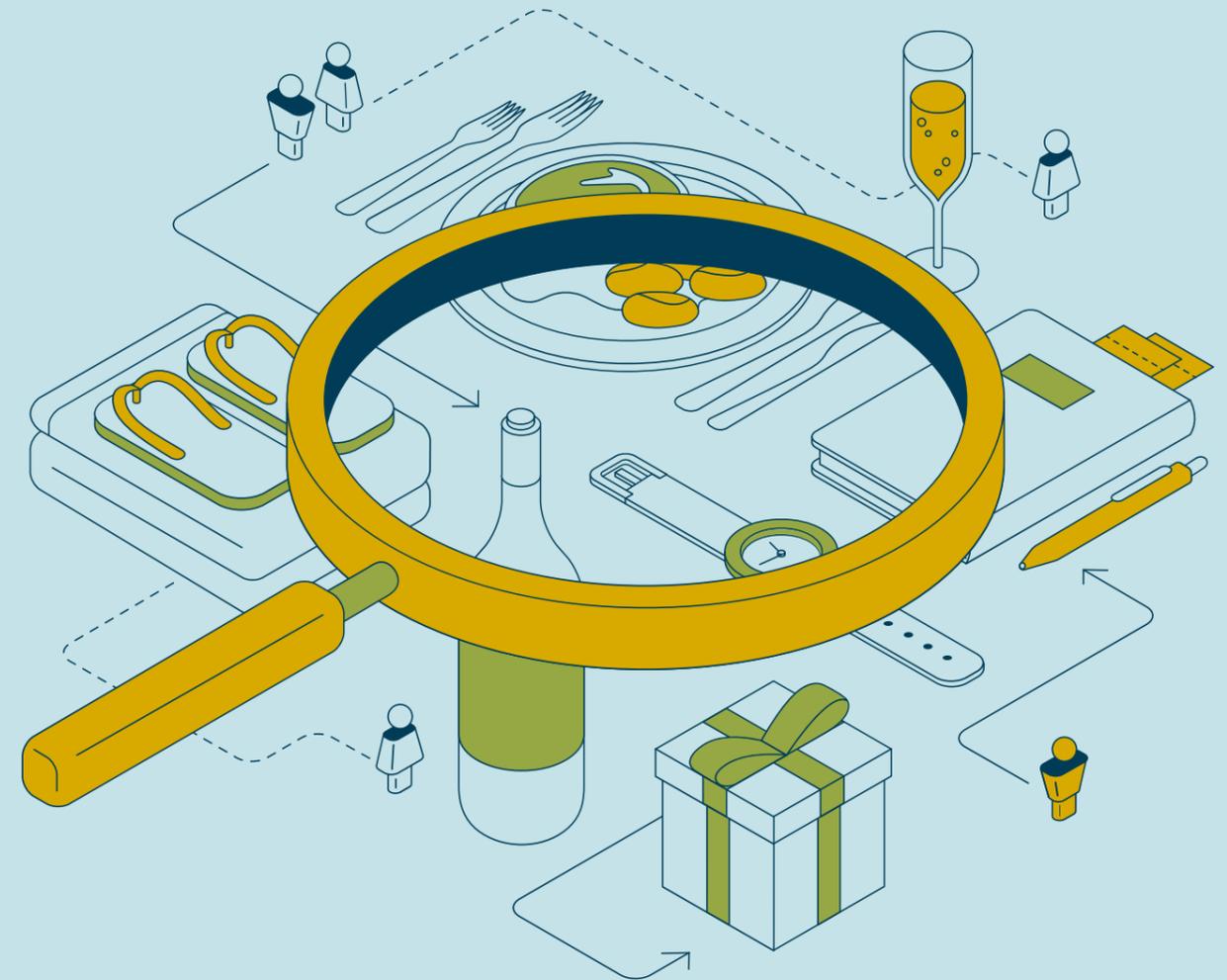
Je me familiarise avec les directives en matière de cadeaux, invitations et repas d'affaires, et je les respecte strictement.

Je m'assure que mon comportement est approprié et qu'il n'influence pas mes décisions professionnelles.

### Exemple

Vous travaillez au service des achats. Vous recevez de la part d'un fournisseur une invitation à participer à un événement sportif sur plusieurs jours. Ce fournisseur fait partie des candidats à un appel d'offres ayant cours actuellement.

Les invitations et les cadeaux des fournisseurs aux employés du service des achats doivent toujours être examinés avec soin. Durant un appel d'offres notamment, il est interdit d'accepter des avantages de la part des candidats, car cela pourrait donner l'impression qu'une influence est exercée. En cas de questions, veuillez contacter vos supérieurs ou le département Compliance compétent.



## 3.3 Interdiction de corruption

## Nous ne soudoyons pas les autres et ne nous laissons pas soudoyer

### Politique d'entreprise

La corruption est interdite dans le monde entier.

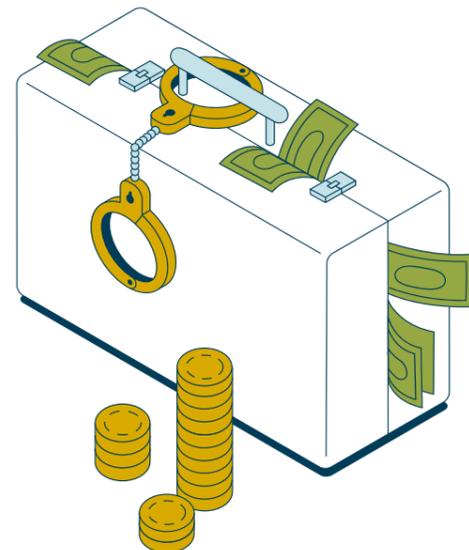
On parle de corruption lorsqu'une personne abuse de sa position professionnelle pour obtenir un avantage pour elle-même ou un tiers, causant du tort à d'autres personnes.

Les avantages tels que les invitations et les cadeaux, notamment de la part d'élus ou de fonctionnaires, peuvent constituer des indices de corruption. Ils doivent donc rester exceptionnels dans les relations d'affaires. Les avantages peuvent uniquement être accordés ou acceptés dans le respect des directives internes et de la loi applicable.

### Ma contribution

Je ne soudoie pas, ne me laisse pas soudoyer et évite de donner ne serait-ce que l'impression d'une influence illicite. Je m'informe sur les réglementations internes avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux, et d'adresser ou d'accepter des invitations.

Si je reçois des allégations de corruption, je les signale sans délai à l'un des contacts mentionnés dans le chapitre «Aide».



#### Exemple

Vous rendez visite à un fournisseur afin de vérifier des composants pour la production locale. Vous réalisez alors que les composants présentent d'importants défauts. Votre contact sur place vous propose un paiement pour fermer les yeux sur les défauts et vous persuade d'accepter les pièces défectueuses.

N'acceptez en aucun cas de l'argent. Contactez immédiatement vos responsables ou le service Compliance compétent. Même une tentative de corruption n'est pas tolérée.

## 3.4 Interdiction des délits d'initié

## Nous ne divulguons pas d'informations privilégiées

### Politique d'entreprise

Nous traitons les informations privilégiées ayant une incidence sur les cours boursiers conformément aux dispositions du droit des marchés de capitaux et ne tolérons aucun délit d'initié.

Les informations privilégiées sont des informations précises sur des circonstances qui ne sont pas publiquement connues et susceptibles d'influencer de manière significative le cours boursier de l'instrument financier concerné, par exemple l'action de l'entreprise. Nous ne pouvons utiliser qu'en interne les connaissances relatives aux projets et procédures pouvant relever du délit d'initié, dans le respect des réglementations internes en vigueur, et ne pouvons pas les transmettre à des personnes extérieures, pas même aux membres de notre famille (p. ex. conjoint).

### Ma contribution

Je ne commets pas de délit d'initié, je ne donne aucune recommandation à des tiers et je ne les pousse pas à le faire. En outre, je ne divulgue pas d'informations privilégiées, à moins que cela ne se fasse dans le cadre de l'exercice normal de mon activité, dans le respect des réglementations internes en vigueur. Je connais les règles internes correspondantes.

Si j'ai accès à des informations privilégiées, je n'acquies ni ne cède d'instruments financiers en mettant à profit ces informations. Cela concerne non seulement l'achat et la vente d'actions ou de produits dérivés du groupe cotés en bourse, mais plus généralement de tout instrument financier, par exemple ceux de fournisseurs.

#### Exemple

Au travail, vous apprenez que l'acquisition d'une grande entreprise de renommée internationale va bientôt être annoncée. Dans le cadre de vos fonctions, vous avez appris que cette annonce entraînera une forte hausse du cours des actions de l'entreprise. Vous savez que l'un de vos bons amis envisage actuellement de vendre des actions de notre entreprise, et vous envisagez de lui recommander d'attendre un peu avant de vendre.

Ne donnez en aucun cas un tel conseil à votre ami. Les informations non officielles dont vous avez connaissance étant des informations privilégiées, vous ne devez en aucun cas les partager avec d'autres personnes. En partageant cette information directement ou indirectement, vous vous exposez à des poursuites.

## 3.5 Interdiction de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

## Nous nous engageons pour des pratiques honnêtes

### Politique d'entreprise

Il est question de blanchiment d'argent dès lors que des fonds ou d'autres actifs provenant directement ou indirectement d'infractions sont introduits dans le circuit économique légal et que leur origine est ainsi dissimulée. Il est question de financement du terrorisme lorsque des fonds ou d'autres moyens sont mis à disposition pour des délits terroristes ou pour soutenir des associations terroristes. Pour être tenue responsable, il n'est pas nécessaire que la personne concernée ait connaissance du fait que ses actions aient servi à blanchir de l'argent. Une participation involontaire au blanchiment d'argent peut suffire à entraîner des sanctions pour les personnes impliquées.

Nous contrôlons attentivement l'identité de nos clients, partenaires commerciaux et autres tiers avec lesquels nous souhaitons faire des affaires. Notre objectif déclaré est de n'entretenir des relations commerciales qu'avec des partenaires sérieux, dont l'activité est conforme aux prescriptions légales et dont les ressources ont une origine légitime.

Nous affectons immédiatement les paiements entrants aux prestations correspondantes et les comptabilisons. Nous veillons à ce que les flux d'argent soient transparents et ouverts.

### Ma contribution

Je n'entreprends rien qui soit susceptible d'enfreindre les prescriptions nationales ou étrangères en matière de blanchiment d'argent.

Je fais preuve de vigilance et je scrute tout comportement suspect de la part de clients, de partenaires commerciaux et d'autres tiers. Si des indices laissent penser que cette suspicion pourrait être justifiée, je m'adresse immédiatement à l'interlocuteur compétent pour la prévention du blanchiment d'argent.

Dans mon domaine de responsabilité, je respecte dans le cadre des transactions et des contrats toutes les prescriptions applicables en matière d'enregistrement et de comptabilisation.



### Exemple

Un client ou partenaire qui a payé un montant trop élevé demande à ce que le remboursement ne soit pas effectué par virement bancaire sur son compte professionnel initial, mais par virement sur un compte à l'étranger ou par paiement en espèces.

Une telle demande nécessite des explications. N'acceptez pas la proposition sans autre formalité. Demandez au client pourquoi le remboursement ne peut pas être effectué de la même manière que le paiement initial. Demandez conseil à l'interlocuteur compétent pour la prévention du blanchiment d'argent.

## 3.6 Concurrence loyale et libre

## Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et libre

### Politique d'entreprise

La concurrence loyale et libre est protégée par des prescriptions en vigueur dans le monde entier en matière de lutte contre les cartels. Le respect de ces dispositions garantit que le marché concerné n'est pas faussé par une distorsion induite de la concurrence, dans l'intérêt de tous les acteurs.

Sont notamment interdits les accords et les pratiques concertées entre concurrents qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher ou de restreindre la libre concurrence. Cela comprend notamment les échanges de prix, de composants de prix ou de conditions, la répartition des clients et des territoires, ainsi que la restriction des innovations. De plus, il est interdit d'échanger des informations sensibles sur le plan concurrentiel. L'abus d'une position dominante sur le marché est également prohibé. De plus, il est indispensable de respecter les procédures en matière de contrôle des fusions dans le cadre des coopérations et des transactions.

Un comportement anticoncurrentiel peut non seulement porter gravement atteinte à la réputation de l'entreprise, mais aussi entraîner de lourdes amendes, des sanctions et le versement de dommages-intérêts.

Nous exerçons nos activités exclusivement selon le principe de la performance, en faveur de l'économie de marché et d'une concurrence libre et sans entrave. Nous aimons nous mesurer à nos concurrents, toujours dans le respect des règles et réglementations ainsi que des principes éthiques.

Nous ne concluons aucun accord anticoncurrentiel avec des concurrents, des fournisseurs ou des clients. Si notre entreprise occupe une position dominante sur le marché, nous n'en abusons pas.

Dans nos relations avec nos partenaires commerciaux agréés, nous respectons les conditions-cadres spécifiques de lutte contre les cartels spécifiques aux systèmes de distribution.

### Ma contribution

Je veille, lors de tout contact avec des concurrents, à ce qu'aucune information permettant de tirer des conclusions sur la conduite commerciale actuelle ou future ne soit reçue ou communiquée.

Lors de discussions ou de contacts avec des concurrents, j'évite les sujets pouvant revêtir influencer la relation de concurrence entre nos entreprises.



#### Exemple

Lors d'un congrès professionnel, vous rencontrez des collaborateurs de concurrents. Vous discutez de thèmes professionnels.

Veillez à ne jamais révéler de secrets commerciaux, notamment des informations sur des contenus pouvant entraver une concurrence libre et équitable. En font par exemple partie la tarification des produits et services, les salaires ou les informations d'ordre stratégique.

## 3.7 Partenaires commerciaux, approvisionnement et distribution

## Nous sélectionnons avec soin nos partenaires commerciaux

### Politique d'entreprise

Nous sélectionnons soigneusement nos fournisseurs, prestataires et partenaires sur des critères factuels et faisons jouer la concurrence. Nous collaborons avec nos partenaires uniquement en conformité avec les exigences légales ainsi que les directives et principes internes.

Nous vérifions scrupuleusement l'intégrité d'un partenaire potentiel avant d'établir une relation commerciale, en accord avec les processus et interlocuteurs figurant dans les directives.

Lorsque nous achetons ou vendons des produits et des services, nous impliquons les départements concernés dans le processus, en temps voulu et conformément aux principes applicables.

### Ma contribution

Je m'assure que l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels a été vérifiée avant d'établir des relations d'affaires, et que les processus et interlocuteurs définis dans les directives ont été pris en compte. Je ne favorise aucun fournisseur, prestataire ou partenaire sans raison objective et je promeus la concurrence.

Je n'achète aucun produit ou service sans avoir préalablement recueilli des informations sur le marché et les autres prestataires. Ce faisant, je respecte les principes d'achat applicables et j'implique le service des achats compétent avant la livraison et la fourniture de service prévues, conformément aux processus d'achat applicables.

Je veille à ce que seules les prestations réellement fournies soit rémunérées, et ce dans un rapport raisonnable par rapport à la prestation.

Je respecte également les prescriptions au moment de confier un mandat à des sociétés du groupe.

#### Exemple

Vous constatez qu'un fournisseur, prestataire ou partenaire va être mandaté sans l'implication du service des achats concerné.

Adressez-vous au service des achats compétent ou à l'un des interlocuteurs mentionnés au chapitre «Aide» afin de vous assurer que l'offre la plus rentable pour le groupe soit retenue.

## 3.8 Comptabilité et informations financières

## Nous veillons à l'exactitude de la comptabilité et du reporting

### Politique d'entreprise

Nous respectons scrupuleusement les conditions-cadres légales pour garantir une comptabilité et des informations financières correctes.

La transparence et l'exactitude sont nos priorités absolues, car toute irrégularité peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise et les personnes responsables. Dans cet esprit, nous informons régulièrement tous les acteurs des marchés financiers de la situation financière actuelle et de la marche de nos affaires. Nous publions nos comptes annuels aux dates prévues, et les établissons conformément aux normes comptables nationales et internationales.

### Ma contribution

J'organise les processus de sorte à ce que toutes les données financières commerciales puissent être saisies correctement et en temps utile dans la comptabilité. Si j'ai des questions sur la saisie correcte des données, je m'adresse à mon supérieur ou au service financier compétent.

#### Exemple

Vous avez besoin de toute urgence d'un nouvel outil de travail. Le budget de votre département pour l'exercice en cours est toutefois déjà épuisé. Vous envisagez tout de même d'acheter l'appareil et de comptabiliser les coûts au cours de l'exercice suivant, lorsque le budget sera à nouveau approvisionné.

Renoncez à procéder de la sorte. Les écritures doivent toujours correspondre à la réalité. Les écritures non conformes peuvent avoir de graves conséquences pour l'entreprise et la personne concernée.

## 3.9 Contrôle des exportations

## Dans les échanges commerciaux transfrontaliers, nous veillons au respect de toutes les prescriptions



### Politique d'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale dans l'accomplissement des obligations en matière de contrôle et de sanction à l'exportation et nous nous engageons expressément à respecter les dispositions légales applicables.

Ainsi, en fonction des partenaires commerciaux, biens, pays, moyens financiers ou utilisations, les opérations et transactions transfrontalières peuvent être soumises à des interdictions, restrictions, autorisations et autres mesures de surveillance en matière de contrôle des exportations. Cela s'applique aux biens et aux marchandises, mais également aux technologies et aux logiciels. Ces dispositions couvrent également les exportations temporaires ainsi que les transmissions techniques, par exemple par courrier électronique ou via le cloud. Par ailleurs, certaines importations peuvent être soumises aux dispositions relatives au contrôle des exportations.

Nous veillons au respect des dispositions relatives au contrôle des exportations et des directives internes à l'entreprise applicables.

### Ma contribution

Je me tiens au courant des informations internes à l'entreprise et des prescriptions relatives au contrôle des exportations. Je me base là-dessus pour vérifier de manière autonome si mon travail quotidien est soumis à ces prescriptions sur le contrôle des exportations.

Si je détecte des indices d'infraction aux prescriptions en matière de contrôle des exportations dans mon environnement professionnel, j'entreprends tout ce qui est en mon pouvoir pour les prévenir ou y mettre fin.

En cas de doute, je demande conseil auprès de l'interlocuteur en contrôle des exportations compétent.

#### Exemple

Vous confiez à une entreprise partenaire de longue date le développement d'un composant logiciel. Pour atténuer la pression des coûts, le partenaire propose de sous-traiter une partie du développement à une filiale en dehors de l'UE. La filiale est établie dans un pays figurant sur la liste de pays A définie par le service de contrôle des exportations du groupe.

Il est possible que des réglementations en matière d'embargo interdisent certaines activités dans le pays. Contactez le service de contrôle des exportations pour convenir de la marche à suivre.

# Nous nous engageons envers la société

Nous assumons nos responsabilités envers la société et veillons à ce que notre entreprise contribue au développement durable.

- 4.1 Communication et marketing
- 4.2 Représentation des intérêts politiques
- 4.3 Relations avec les agents publics et les élus
- 4.4 Dons et sponsoring social
- 4.5 Taxes et droits de douane
- 4.6 Protection des données
- 4.7 Sécurité informatique
- 4.8 Conformité des produits
- 4.9 Protection de l'environnement



## 4.1 Communication et marketing

## Nous communiquons clairement et avec respect

### Politique d'entreprise

Afin de préserver la confiance des clients, des bailleurs de fonds et des autres parties prenantes, nous veillons à entretenir une communication claire et uniforme. Avant d'accepter et de mettre en œuvre les mesures de communication et de marketing prévues, nous en convenons avec le service spécialisé compétent. Un comportement attentif et respectueux est pour nous une obligation évidente.

### Ma contribution

Je ne fais pas de déclaration publique au nom de mon entreprise et je renvoie toujours au service Communication en cas de questions. Si je m'exprime lors de manifestations publiques, professionnelles ou culturelles et sur Internet, je fais clairement comprendre qu'il s'agit de mon opinion personnelle. Je me renseigne sur le comportement à adopter sur les réseaux sociaux en consultant les Social Media Guidelines de l'entreprise.

#### Exemple

Vous voyez sur Internet un commentaire critiquant les méthodes de production en Asie, et vous savez que les données sont totalement inexactes.

Même si vous avez très envie de corriger immédiatement cette fausse déclaration, contactez le service spécialisé, qui pourra réagir de manière complète et appropriée à ce commentaire.

## 4.2 Représentation des intérêts politiques

## Nous défendons les positions de notre entreprise de manière claire et responsable

### Politique d'entreprise

Nous faisons partie de la société. À ce titre, nous pouvons promouvoir, dans le cadre de la représentation des intérêts politiques et du lobbying, les positions de l'entreprise durant les processus de décisions, par exemple les projets de loi. Nous pratiquons le lobbying de manière centralisée et conformément aux principes d'ouverture, de transparence et de responsabilité. La neutralité vis-à-vis des partis politiques et des groupes d'intérêts est pour nous une évidence. Il est interdit d'exercer une influence déloyale sur la politique et la législation.

### Ma contribution

Sans habilitation expresse dans ce sens, je n'essaie pas d'influencer les décisions politiques au nom de l'entreprise. Si j'en ai l'autorisation, je me tiens aux lignes directrices internes correspondantes dans l'accomplissement de mes tâches.

#### Exemple

Un membre de votre famille travaille au ministère des transports et vous demande votre avis concernant un projet de loi qui impactera l'industrie automobile. Il vous demande également la position du groupe vis-à-vis de cette loi.

Ne vous exprimez pas sur ce sujet. Le lobbying politique dans l'entreprise est systématiquement coordonné de manière centrale et mis en œuvre de manière ouverte et transparente. L'interlocuteur autorisé pour ces activités de lobbying est le service des relations extérieures.

## 4.3 Relations avec les agents publics et les élus

## Nous faisons preuve de circonspection dans nos relations avec les agents publics et les élus

### Politique d'entreprise

Au regard de la législation nationale et internationale, les relations avec les agents publics et les élus s'accompagnent d'un risque de corruption accru. Nos directives internes en matière d'avantages en tiennent compte. En particulier, nous ne proposons pas de paiements de facilitation ou d'accélération, c'est-à-dire des paiements versés à des agents publics pour faciliter ou accélérer des opérations administratives de routine.

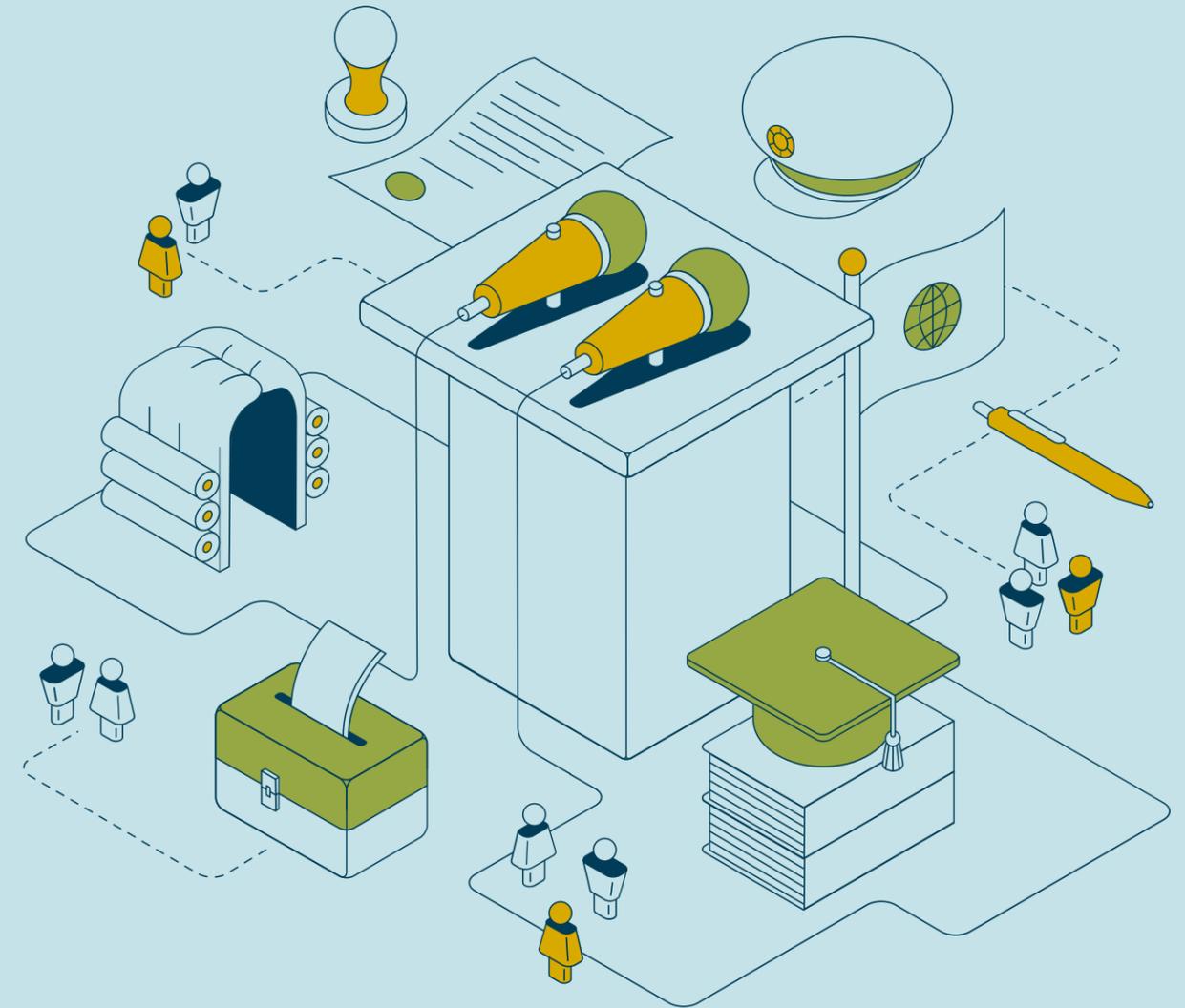
### Ma contribution

J'ai conscience que les relations avec les agents publics et les élus sont associées à un risque de corruption accru, et je m'informe des règles spéciales en vigueur. J'implique obligatoirement le service Compliance.

### Exemple

Durant un événement d'une journée, un professeur d'université est invité - entre autres intervenants - à présenter un exposé. Vous réfléchissez à ce qu'il vous faut garder à l'esprit. Votre service souhaite notamment inviter les intervenants au repas de midi.

Comme les règles sont particulièrement strictes concernant les avantages envers les agents publics et les élus - dont font partie les enseignants des universités publiques - contactez en amont le service Compliance compétent.



## 4.4 Dons et sponsoring social

## Notre engagement est multiple

### Politique d'entreprise

Nous faisons des dons (dons sur une base volontaire sans contrepartie), et débloquons des fonds de sponsoring (dons sur la base d'une contrepartie convenue contractuellement) dans le but d'influencer positivement notre image et notre perception auprès du public. Afin d'éviter les conflits d'intérêts et d'assurer un comportement uniforme au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de sponsoring ne sont autorisés que dans le cadre de l'ordre juridique applicable et en conformité avec les dispositions internes en vigueur.

Chez nous, les dons et les mesures de sponsoring ne sont accordés que dans le cadre d'un processus d'approbation transparent. Nous octroyons des dons monétaires et matériels à des fins scientifiques, d'utilité publique, culturelles ou religieuses. En outre, les dons ne sont octroyés qu'à des institutions reconnues d'utilité publique ou autorisées à recevoir des dons en vertu de réglementations particulières.

#### Exemple

Un homme politique local vous sollicite pour un don d'argent par l'entreprise en vue des élections. Refusez cette demande. Les dons ne peuvent être accordés qu'après exécution de la procédure d'autorisation prévue.

Dans ce cas concret, il n'est pas possible d'autoriser le don, car une directive interne exclut les dons à des partis, des institutions proches des partis ou des personnalités politiques.

### Ma contribution

Si je considère qu'une activité de sponsoring mérite d'être soutenue, je m'adresse au préalable aux services compétents de l'entreprise (p. ex. communication, relations extérieures ou ressources humaines).

L'attribution des dons est transparente: le but, le destinataire du don et le règlement financier sont documentés et vérifiables. Je respecte les processus et conditions-cadres internes et n'organise aucun don susceptible de nuire à la réputation de notre entreprise.

## 4.5 Taxes et droits de douane

## Nous respectons les prescriptions en matière de taxes et de douanes

### Politique d'entreprise

En tant qu'entreprise agissant à l'international, nous sommes conscients de notre responsabilité sociale dans le respect des obligations du droit commercial extérieur, fiscal et douanier, et nous nous engageons expressément à respecter les dispositions légales nationales et internationales.

### Ma contribution

J'organise les structures et processus internes de manière à ce que les taxes et droits de douane dus par les sociétés du groupe soient calculés, enregistrés dans les rapports et versés aux autorités financières compétentes, et ce, intégralement, correctement et dans les délais.

Si je détecte des indices d'infraction aux prescriptions fiscales et douanières dans mon environnement professionnel, j'entreprends tout ce qui est en mon pouvoir pour les prévenir ou y mettre fin.

Si cela n'est pas possible, je m'adresse aux interlocuteurs compétents dans le domaine de la fiscalité et des douanes.

#### Exemple

Vous êtes responsables d'enregistrer certaines transactions dans les opérations commerciales, comme les frais généraux de matériel, les frais de maintenance et les coûts de production. Tôt dans l'année, un projet dépasse certains indicateurs de controlling. On vous demande par conséquent de comptabiliser les dépenses en tant que coûts de maintenance, bien qu'il s'agisse indubitablement d'un investissement et donc de coûts de production devant impérativement être portés à l'actif.

Dans tous les cas, passez les écritures dans le respect des exigences légales. Toutes les transactions doivent être saisies dans la comptabilité conformément aux prescriptions du droit commercial et fiscal, car la comptabilité constitue la base de la déclaration fiscale. Les erreurs comptables peuvent donc conduire à des déclarations fiscales incorrectes et à des conséquences fiscales et douanières graves pour l'entreprise et les collaborateurs responsables.

## 4.6 Protection des données

## Nous gérons les données avec précaution



### Politique d'entreprise

Nous attachons une grande importance à une gestion responsable, sûre et transparente des données. Nous collectons, recueillons, traitons, utilisons et conservons les données à caractère personnel uniquement dans le respect des prescriptions légales. Nous protégeons les données personnelles de nos clients, employés – également nos anciens employés et candidats – et partenaires, par exemple nos fournisseurs et partenaires de développement.

### Ma contribution

Je traite les données à caractère personnel en toute confidentialité, de manière claire et transparente. J'intègre la protection des données à mes actions et processus et assure la sécurité de toutes les données de mon environnement. J'assume mes responsabilités et j'assure un échange des données sûr tout au long de la chaîne de création de valeur. En cas de doute, je m'adresse à ma hiérarchie ou au service responsable de la protection des données.

#### Exemple

Vous planifiez une analyse de marché pour l'entreprise, ce qui implique la collecte et l'utilisation de données personnelles de nos clients. Ultérieurement, un autre service souhaite également utiliser ces données.

La législation en vigueur sur la protection des données exige que la collecte et le traitement des données soient exclusivement réalisés selon une base juridique concrète et que les clients soient toujours suffisamment informés. De plus, les données ne peuvent être traitées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées. Veuillez vous renseigner auprès de vos supérieurs ou du service compétent pour la protection des données afin de savoir si le consentement du client est nécessaire avant la collecte des données, comment informer le client et dans quelles conditions l'utilisation des données par d'autres services est possible.

## 4.7 Sécurité informatique

## Nous sécurisons nos systèmes informatiques

### Politique d'entreprise

Nous veillons à la sécurité informatique et respectons les règles en vigueur pour la sécurité de l'information. Les règles fournissent des directives pour les différentes catégories professionnelles et s'appliquent à tous les collaborateurs.

### Ma contribution

Je me familiarise avec les règles de sécurité de l'information en vigueur et je respecte les consignes qui y figurent. Je suis un maillon de la chaîne de sécurité informatique. À ce titre, j'adopte une attitude vigilante et maintiens à jour mes compétences de base en matière de sécurité informatique.

#### Exemple

Vous participez à un voyage d'affaires. La carte SIM fournie par l'entreprise n'a pas de réseau, mais vous devez envoyer un document confidentiel à votre supérieur. Le café dans lequel vous vous trouvez offre le Wi-Fi gratuit et non chiffré.

Faites preuve de vigilance lorsque vous utilisez des connexions Wi-Fi publiques. Les connexions non sécurisées présentent le risque de fuites de données, même si la transmission de nos données par VPN, une connexion réseau privée, est protégée.

## 4.8 Conformité des produits

## Nous inspirons le monde avec nos produits

### Politique d'entreprise

Nos produits font la joie d'innombrables personnes dans le monde. La conformité et la sécurité de nos produits sont pour nous une priorité absolue. Le groupe Volkswagen a la responsabilité d'exclure autant que possible les risques résultant de l'utilisation de ces produits pour la santé, la sécurité, l'environnement et les actifs de nos clients ou de tiers.

Nous développons nos produits conformément aux prescriptions légales et selon l'état de la technique, en tenant compte d'autres obligations contraignantes telles que des exigences de sécurité complémentaires résultant de l'état des connaissances scientifiques. Cette approche est garantie de manière systématique grâce à des structures et des processus stables. Une fois commercialisés, nos produits font également l'objet d'une surveillance constante sur le terrain afin d'engager rapidement des mesures en cas de divergences éventuelles. Nous ne faisons aucun compromis sur ce point.

### Ma contribution

Dans mon travail quotidien, je respecte scrupuleusement les consignes qui me concernent. Je définis des objectifs atteignables. En cas de conflits concernant les objectifs, même sous la pression des délais et des coûts, la conformité de nos produits est prioritaire.

C'est pourquoi je respecte et améliore sans cesse les processus définis. Nous identifions et comblons ensemble les lacunes dans les processus pour répondre à toutes les obligations contraignantes. Je m'adresse à mon responsable ou au service de conseil de PCMS en cas de questions ou de doutes relatifs à la conformité produit.

#### Exemple

Un client signale que le système d'exploitation de son véhicule est en panne. Vous ne savez pas s'il s'agit d'une erreur d'utilisation par le client ou d'un dysfonctionnement du logiciel.

Suivez les processus applicables et signalez immédiatement le problème aux collaborateurs responsables afin de clarifier le problème.

## 4.9 Protection de l'environnement

## Nous assumons nos responsabilités en matière d'environnement et de développement durable



### Politique d'entreprise

En tant qu'entreprise agissant dans le monde entier, nous sommes responsables de l'impact environnemental et de la durabilité de nos produits, sites et services. L'ambition de notre entreprise est d'être un prestataire de mobilité durable et un exemple pour la protection de notre environnement. Nous misons sur des technologies respectueuses de l'environnement, novatrices et efficaces et les mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Déjà au stade du développement et de la production, nous veillons à utiliser les ressources naturelles avec parcimonie, à réduire continuellement l'impact environnemental et à respecter les lois et règles de protection de l'environnement.

En outre, nous réévaluons sans cesse la performance environnementale des produits et des procédés de fabrication et les optimisons si nécessaire. Nous sommes un membre responsable de la société et un partenaire politique. Nous cherchons à dialoguer à la fois sur les futurs concepts de mobilité et sur la conception d'un développement durable sur le plan écologique.

### Ma contribution

Dans le cadre de mes activités, je prends en compte les aspects de protection de l'environnement et j'utilise les ressources et l'énergie de manière appropriée et économique. Je m'assure que mes activités ont le moins d'impact possible sur l'environnement et qu'elles sont conformes aux lois et règles de protection de l'environnement.

#### Exemple

Dans une halle de production, vous remarquez qu'une cuve fuit et qu'une importante quantité de liquide s'écoule sur le sol. Les autres personnes ne semblent pas avoir remarqué la fuite, et vous craignez que la cuve ne se vide entièrement.

Informez immédiatement l'un des collaborateurs responsables. Ne comptez pas sur le fait qu'une autre personne signalera la fuite.

# Aide

**Nous vous proposons de l'aide pour appliquer le Code de conduite.**

## Comportements répréhensibles, contacts et système d'alerte

Notre Code de conduite définit les bases contraignantes d'un comportement intègre et conforme aux règles au sein du groupe Volkswagen. En tant qu'employés du groupe, nous sommes tenus de respecter les principes de notre Code afin de prévenir tout dommage pour l'entreprise. Nous traitons immédiatement les infractions à la législation ou aux règles internes. Selon la gravité de ces infractions, elles peuvent être suivies pour les employés concernés de sanctions relevant du droit du travail, civil ou pénal. Les comportements répréhensibles avérés peuvent avoir un impact sur la rémunération. En cas de question, de doute ou de soupçons d'une infraction aux prescriptions internes ou externes, nous nous tournons immédiatement vers nos responsables et demandons conseil auprès des services concernés. Le service du personnel et les représentants du personnel nous soutiennent dans ce cadre. De plus, nous pouvons nous adresser à tout moment au Compliance Officer de l'entreprise ainsi qu'au service de conseil en matière de conformité:

**E-Mail: [compliance@vwfs.com](mailto:compliance@vwfs.com)**

En outre, nous pouvons signaler des infractions aux règles par le biais du système d'alerte du groupe Volkswagen. Cette démarche peut s'effectuer de manière anonyme ou non. Nous sommes conscients que le système d'alerte du groupe Volkswagen est compétent pour le traitement des signalements d'infractions graves aux règles.

Il est question d'infractions graves lorsque les valeurs éthiques fondamentales énoncées dans le Code de conduite sont gravement enfreintes. De même, toute violation de la loi ou des réglementations en vigueur susceptible de nuire gravement à la réputation ou aux intérêts financiers de l'entreprise constitue une infraction grave aux règles de l'entreprise. Dans tous les autres cas, il convient de commencer par demander conseil à ses responsables, ou au service RH ou Compliance.

Les membres du management ont une importante fonction d'exemple. Ils doivent prendre des décisions pour l'entreprise sans perdre de vue les valeurs et les règles en vigueur. Il leur incombe également de signaler immédiatement les éléments de suspicion concrets d'une infraction grave au règlement.

Les objectifs du système d'alerte sont de protéger notre entreprise, les lanceurs d'alerte, ainsi que toutes les personnes qui contribuent à enquêter sur les comportements inappropriés et les infractions aux règles et à y remédier. Les désavantager constitue une infraction grave aux règles.



Dans le même temps, le système d'alerte préserve les intérêts des personnes concernées, qui bénéficient de la présomption d'innocence tant qu'une infraction n'est pas prouvée.

Le fonctionnement du système d'alerte repose sur des processus uniformisés ainsi que sur un traitement confidentiel et professionnel des informations.

Une utilisation abusive du système d'alerte n'est pas tolérée et est sanctionnée en conséquence.

Il est également possible de signaler au bureau d'enquête central les infractions potentielles au Code de conduite des partenaires, y compris des risques graves et des violations des droits de l'homme et de l'environnement par des fournisseurs directs et indirects.

## Coordonnées du bureau d'enquête:

Courrier:	VW FS (ED-ELC) Gifhorner Str. 57 38112 Braunschweig Allemagne	VW AG (bureau d'enquête) Case postale 1717 38436 Wolfsburg Allemagne
Hotline téléphonique 24h/24 et 7j/7:		SpeakUp: +0800 1818 952 (Code organisation: 122322) + 49 531 212 899786
E-Mail:		<a href="mailto:io@volkswagen.de">io@volkswagen.de</a> <a href="mailto:indication@vwfs.com">indication@vwfs.com</a>
Canal de signalement en ligne: Ici, il est possible de formuler des remarques dans plus de 65 langues (aussi de manière anonyme).		<a href="http://www.goto.speakup.report/vwfs">www.goto.speakup.report/vwfs</a>
Personnel:		locaux ED-ELC Käferweg 3, bâtiment B7 EG

Par ailleurs, des avocats externes expérimentés interviennent pour nous en tant que médiateurs neutres (ombudsmen). En leur qualité d'avocats-conseil, ils reçoivent les signalements d'éventuelles violations des lois, des règlements internes ou d'autres comportements préjudiciables au sein du groupe Volkswagen. En cas de besoin, et si l'identité de l'auteur du signalement est connue, ils entrent en contact directement avec ce dernier. Enfin, ils transmettent toutes les informations, dans l'étendue discutée avec l'auteur du signalement et sur demande, de manière anonyme, à notre système d'alerte pour traitement ultérieur.

## Coordonnées des médiateurs:

Site Internet: [www.ombudsleute-der-volkswagen-ag.de](http://www.ombudsleute-der-volkswagen-ag.de)

De plus amples informations sur le système d'alerte, les médiateurs du groupe Volkswagen et le canal de signalement externe sont disponibles sur <https://www.volkswagenag.com/hinweis>.

## Application SpeakUp:

scanne le code QR et télécharge l'application «SpeakUp | Listen for a change» de People Intouch (uniquement pour les appareils privés). Indique le code organisation 122322 et laisse un message écrit ou vocal.



# Autotest pour aider à la prise de décision

Si, dans un cas particulier, je n'ai pas la certitude que mon comportement est conforme aux principes de notre code de conduite, je dois me poser les questions suivantes:

1. Ai-je pris en compte tous les aspects pertinents dans ma décision et les ai-je correctement soupesés? (test factuel)
2. Ai-je l'impression que ma décision s'inscrit dans le cadre des prescriptions légales et internes? (test de légalité)
3. Assumerai-je ma décision lorsqu'elle sera révélée? (test du supérieur hiérarchique)
4. Suis-je favorable à ce qu'une décision similaire soit prise à l'échelle de l'entreprise dans tous les cas similaires? (test de généralisation)
5. Est-ce que je continue à penser que mes décisions sont justes, même si mon entreprise doit les défendre en public? (test public)
6. Accepterais-je ma propre décision en tant que personne concernée? (test de mise en situation)
7. Que dirait ma famille de ma décision? (deuxième avis)

Si j'ai répondu «oui» aux questions 1 à 6 et si la réponse à la question 7 est également positive, mon comportement est très probablement conforme à nos principes. En cas de questions ou de doutes, je m'adresse aux interlocuteurs mentionnés dans ce chapitre.